

Contrat aidé : avenant n°1 pour modification du temps de travail

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un CUI est en cours du 01.11.2015 au 31.10.2016 pour un temps de travail non complet à 24h hebdomadaires.

Au vu des nécessités de service en période estivale et étant donné ses fonctions de placier pour les 2 marchés, le CM accepte à l'unanimité la modification du temps de travail à 35 h à partir du 1^{er} juillet jusqu'au 31 octobre 2016 et autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de travail correspondant.

Extension salle du CM et bibliothèque : avenants aux lots 1 et 2

Concernant le toit terrasse situé au-dessus du hall d'accès à la Mairie, il convient de modifier les prestations d'étanchéité prévues au lot 2 et de réaliser des travaux supplémentaires de création d'une chape sur ce toit terrasse dans le cadre du lot n°1. La réalisation de ces modifications correspondrait à un avenant de - 179.10 € HT pour le lot n°2 et un avenant de 1 759.26 € HT pour le lot n°1. Concernant la façade de la Mairie, il convient de réaliser des travaux supplémentaires d'enduits et de badigeon pour un montant de 4 089.50 € HT. Le CM accepte à l'unanimité la réalisation des travaux ci-dessous et autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

Schéma de coopération intercommunale : avis sur la fusion des SIAEP

Le Maire rappelle la délibération n°73/2015 du 5 novembre 2015 laquelle émet un avis favorable sur la proposition n°22 : Fusion des SIAEP de Saint Vincent le Paluel, de Carlux, de Veyrignac, de Vitrac et de la Vallée du Céou.

Monsieur le Préfet a transmis, par courrier reçu le 13 mai 2016, l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du nouveau syndicat intercommunal issu de cette fusion. Chaque Conseil Municipal doit se prononcer, dans un délai de 75 jours, sur le projet de périmètre de fusion ainsi que sur le nombre de délégués représentant chaque commune au sein du futur comité syndical, et peut, au cours de cette même période, approuver les statuts du nouveau syndicat.

Le CM, à l'unanimité, confirme l'avis favorable sur la proposition n°22 portant fusion des SIAEP de Saint Vincent le Paluel, de Carlux, de Veyrignac, de Vitrac et de la Vallée du Céou ; émet un avis favorable sur le projet de périmètre de fusion dudit syndicat et propose que le nombre de délégués représentant chaque commune au sein du futur comité syndical soit de 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par commune.

Rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Le Maire présente le rapport : les compétences exercées par les services communaux en régie sont la collecte, le transport et la dépollution ; le service dessert 542 habitants au 31.12.2015 ; le nombre d'abonnés est passé de 258 au 31.12.2014 à 272 au 31.12.2015 soit + 5.4 % ; les volumes facturés en m³ ont été de 25 800 en 2014 et 24 480 en 2015, soit - 5.1 %. Le service gère 2 stations d'épuration : 1 à Aillac de 130 équivalent-habitant et 1 à Carsac de 800 équivalent-habitant. Les tarifs sont de 70 € TH / an d'abonnement pour la part fixe et 0.88 € / m³ pour la part variable ; les recettes globales pour 2015 sont de 33 732 €.

Après présentation de ce rapport, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015 et décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr.

Point sur les dossiers en cours

- Marché hebdomadaire : le 1^{er} aura lieu le 19.06.2016 ; plusieurs élus seront présents pour le placement.
- Foyer rural Aillac : le Maire présente un devis pour la dépose de la couverture et la pose d'un hourdis comme évoqué lors du dernier CM, le montant de ces travaux est estimé à 10 640 € HT : le CM donne son accord pour la réalisation des travaux, il faut en 1^{er} lieu déposer et obtenir un permis de démolir.

Comptes-rendus des commissions

Conseil Ecole : Monique TREFEIL fait part des dossiers évoqués : liste des travaux pendant l'été, les problèmes récurrents aux toilettes de la maternelle, les prévisions de 148 élèves à la rentrée 2016, les besoins en tables et chaises du fait de l'augmentation des effectifs, la fête de l'école le vendredi 24 juin 2016.

Commission sociale : les membres font part des sujets abordés : discussion sur les personnes seules en cas de canicule avec un partage des secteurs entre les membres de la commission ; idée de créer un jardin avec les personnes âgées et les enfants et d'organiser des permanences pour aider les personnes à remplir les démarches administratives. Idée d'organiser des soirées à thèmes, mais plutôt du ressort de l'Amicale laïque dont on ne connaît pas à ce jour la continuité ou non de l'association.

Questions diverses

- Participation Transport scolaire 2016-2017 : le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune participe à hauteur de 50 % du coût du transport scolaire pour les collèges et les lycées soit un montant de 69 € par élève. Cela

représente un coût total de 4 416 € pour l'année scolaire 2014-2015. Le Maire propose de renouveler cette participation pour l'année scolaire 2016-2017 : le CM accepte à l'unanimité.

- Le Maire fait part d'un courrier de remerciements de l'Association « les petites canailles de Groléjac et Veyrignac » pour le prêt de la salle des fêtes pour le loto des écoles du 29 novembre 2015 (la salle des fêtes de Groléjac était en travaux).

- Le Maire fait part d'un devis pour l'installation de la climatisation dans les bureaux du secrétariat et dans le bureau du Maire pour un montant de 5 866.39 € HT : le CM accepte à l'unanimité la réalisation des travaux.

- Le Maire donne lecture d'un courrier de plusieurs restaurateurs contre le projet de point de petite restauration dans l'espace dédié à Doisneau prévu dans l'ancienne gare de Rouffillac de Carlux.

- Pierre LAUVIE fait part des panneaux situés devant son magasin qui sont au nom de la CC du Périgord Noir et qui ne sont pas à jour.

Le prochain CM est fixé au vendredi 2 septembre 2016 à 18h30.

La séance est levée à 21h00.

A Carsac-Aillac, le 20 juin 2016